



Consultation MIG TPDA

Remarques à transmettre à marketoperations@atrias.be avant le 31 décembre 2015 avec en sujet: 'Consultation MIG TPDA'

Consultation publique collective des gestionnaires de réseau de distribution

Procédure consultative

Les gestionnaires de réseau de distribution Eandis, Infrax, Ores, Resa et Sibelga s'attendent à devoir mettre plus fréquemment à l'avenir des données plus détaillées à la disposition de tiers. Afin de fournir des données d'une manière plus structurée et automatisée à de tels intervenants, les gestionnaires de réseau de distribution ont décidé de développer, via Atrias, un MIG TPDA (Message Implementation Guide Third Party Data Access).

Après consultation avec les régulateurs bruxellois, wallons et flamands, les gestionnaires de réseau de distribution organisent à ce sujet une consultation publique via Atrias. Cette consultation se déroule du 31 octobre 2015 au 31 décembre 2015. Afin d'impliquer un maximum d'acteurs du marché dans cette consultation, celle-ci est annoncée dans la lettre d'information des régulateurs Brugel, CWaPE et VREG.

La consultation se déroule sur base d'une note de consultation MIG TPDA (avec une présentation s'y rapportant). Les documents sont publiés sur le site web d'Atrias (http://www.atrias.be/FR/Pages/Publications_Projects.aspx). Tous les commentaires sont compilés et regroupés avec mention (nominative) de leur auteur. Un formulaire consultatif standard est mis à disposition via Atrias. Afin de faciliter le traitement, il est demandé d'indiquer le point ou le paragraphe auquel se réfère le commentaire en question. Chaque ligne de chacune des pages est numérotée à cette fin.

Dans un premier temps, le but est de rassembler les commentaires sur la proposition précédente. Les informations transmises pendant le trajet de consultation seront traitées de façon confidentielle et resteront uniquement accessibles par les gestionnaires de réseau de distribution et Atrias sauf si vous indiquez que le feedback peut être rendu public. Dans ce cas, vos commentaires sont également intégrés dans le rapport de consultation.

Chronologie du trajet de consultation

